RECTIFICATIFS

Rectificatif au règlement (CEE) n° 1489/86 de la Commission, du 15 mai 1986, dérogeant à titre temporaire à certaines dispositions du règlement (CEE) n° 2213/76 relatif à la vente de lait écrémé en poudre de stock public et du règlement (CEE) n° 2315/76 relatif à la vente de beurre de stock public

(« Journal officiel des Communautés européennes » nº L 130 du 16 mai 1986.)

Page 34, deuxième visa:

au lieu de: « son article 7 paragraphe 5 et son article 28 », lire: « ses articles 6 paragraphe 7 et 7 paragraphe 5 ».